



École Toulousaine d'arts martiaux :

## CHARTRE SANITAIRE :

### PROTOCOLE SANITAIRE:

- Toute personne présentant des symptômes de toux, de rhume ou apparenté doit s'abstenir de venir s'entraîner
- Port du masque obligatoire pour tous en dehors du tatami
- imitation des vestiaires : Dans la mesure du possible les pratiquants doivent se rendre en tenue au cours, pour des raisons de commodités les tenues sportives lambda seront acceptés si celles-ci sont compatibles avec la pratique (voir avec les professeurs). L'utilisation des vestiaires est à éviter: **interdiction d'utiliser les douches, interdiction d'être plus de 3 personnes dans les vestiaires**
- Respecter le sens de circulation unique établi au sein du dojo.
- Un appel aura lieu à chaque cours pour recenser les personnes présentes et leur coordonnées. En cas de cours d'essai, la personne devra fournir également ses coordonnées et signer la présente charte. La présentation d'un certificat médical est nécessaire comme habituellement.
- La désinfection des mains et pieds est obligatoire pour monter sur le tatami (De la solution hydroalcoolique sera mise à disposition des professeurs et pratiquants), en cas de toux, d'éternuement ou après un exercice le professeur pourra demander aux élèves de se désinfecter les mains s'il le juge utile.
- Le Port du masque est obligatoire pour les professeurs durant toute la séance sur le tatami (recommandation fédérale)
- La désinfection du matériel (boken, Jo etc...) après utilisation par l'adhérent est obligatoire (des lingettes désinfectantes seront mises à disposition).
- La limite de 20 personnes maximum par cours devra être respectée. Dans la mesure du possible chaque adhérent aura un seul partenaire par cours pour le travail à 2.
- L'aération du dojo sera maintenue au maximum pendant la pratique tant que les conditions climatiques le permettent.
- Arrêt de tous les cours 15 minutes avant les horaires habituels pour permettre l'aération du dojo avant le cours suivant. **Les pratiquants du cours suivant doivent attendre dehors d'être invités à rentrer par le professeur.**
- La durée de certains cours sera réduite si l'équipe enseignante le juge nécessaire.

Je soussignée.....

pratiquant / responsable légal du pratiquant .....(rayer la mention inutile)

m'engage à avoir lu à et à respecter (ou avoir fait lire et faire respecter au pratiquant dont je suis responsable) les conditions exceptionnelles sanitaires mises en place pour la rentrée 2020/2021.

Je suis conscient que la charte présente est temporaire est qu'elle est susceptible d'être durcie ou assouplie en raison de l'évolution sanitaire, je m'engage à respecter les évolution que pourra mettre en place l'école toulousaine d'arts martiaux pour respecter la santé de chacun lorsque j'en serai informé.

Je m'engage également à informer immédiatement le club si moi ou l'adhérent dont je suis responsable fait l'objet d'une suspicion ou est contrôlé positif à la covid-19. En cas de détection de cas positif, le club suivra les directives des instances de santé.

Date et Signature :